

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	8	10

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 10		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous Préfecture de Cognac
Le : 28/11/2025

Et
Publication ou notification du :
28/11/2025

L'an 2025, le 27 Novembre à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Foussignac s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DEVIGE Georges, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/11/2025.

Présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : CHIRON Esther, MM : BERNARD José, BONNET Matthias, BROGANIART Francis, PINARD Laurent, PRUNIER Stéphane, SUTRE Sébastien

Excusés : CHAPT Sabine (procuration à DEVIGE Georges), FOURNIER Alexandra (procuration à BROGANIART Francis), BARDOU Julien (procuration à LANDIER Sébastien)

Absent : BOUILLER Dylan,

A été nommée secrétaire : CHIRON Esther

2025-06-02 – Convention relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur le domaine public départemental - Aménagement de sécurité de l'entrée EST du bourg - RD55

Monsieur le Maire informe le conseil que les travaux d'aménagement et de sécurité de l'entrée EST du bourg – RD 55 entre les PR2 + 1005 et 3 + 320 sont en cours d'achèvement ;

- que ces travaux consistent aux équipements décrits ci-dessous :
 - Mise en œuvre d'enrobé noir ;
 - Dévoiement de la chaussée ;
 - Mise en œuvre d'enrobé beige sur la chaussée ;
 - Création d'un plateau surélevé ainsi que la signalisation horizontale et verticale réglementaire conformément au guide technique des coussins et plateaux du CERTU de 2010 ;
 - Renforcement des rampants en GB et BBSG ;
 - Pose de bordures A2 / CS1 / T2 / P1 et CR1 ;
 - Mise en œuvre de béton désactivé sur les accès du parking et de la salle des fêtes ;
 - Mise en œuvre de terre-pierres engazonnée sur les accotements ;
 - Création d'un cheminement en bicouche clair ;

- Mise en œuvre de calcaire sablé sur accotement ;
- Création d'espaces verts ;
- Pose de bornes bois
- Que l'entretien et l'exploitation de ces équipements sera à la charge de la commune.
- Que la commune assure le financement de l'opération
- Que le département de la Charente s'engage à participer au financement de cette opération sous la forme de :
 - Produit des amendes de police
 - Modernisation de la voirie départementale

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention relative à l'aménagement et à l'entretien d'équipements de voirie sur la RD55 entre les PR 2 + 1005 et 3 + 320 avec « création de plateaux surélevés »

La convention est jointe à la présente délibération

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à conclure et signer la convention ayant pour objet de définir les conditions d'aménagement et d'entretien des équipements de voirie sur la RD55 entre les PR 2 + 1005 et 3 + 320 avec « création de plateaux surélevés » selon le projet annexé à la présente délibération,
- donne tout pouvoir Monsieur le maire pour la mise en œuvre de cette convention

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/11/2025

Le Maire
Georges DEVIGE



Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cette délibération qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication à la date du visa.